

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte Rendu de la réunion du 4 janvier 2017

Convocation du 20 décembre 2016

Étaient présents : Guillaume THIEBAUT Michelle DAUBAS Thierry LEGROS
Sylvie LECLAND Sandrine MERCIER Catherine DARGAUD
Renée MANSOT Christophe GOYARD

Absents excusés : Annick VOIRET (a donné pouvoir à Guillaume THIEBAUT), Peggy AIME (a donné pouvoir à Sandrine MERCIER), Frédéric LOURENCO (a donné pouvoir à Thierry LEGROS), Laurent NOEL, Florence CHABAS

Secrétaire de séance : Sylvie LECLAND

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 octobre 2016 après lecture par Sylvie LECLAND, vice Présidente.

1/Bilan distribution des colis des aînés :

82 colis ont été distribués aux ayants droits et 4 colis en maison de retraite.
Pour un montant de 2 476 euros.
Retours positifs.

2/ ORGANISATION DU WEEK END DU 11/02 ET 12/02

1/ Concert de la Batterie Fanfare de la Bresse et de l'Harmonie municipale de CHALON SUR SAONE se dérouleront le samedi 11/02 à la Salle Marcel Pagnol (entrée gratuite) – buvette. Le public pourra acheter le programme de la soirée.

2/THE DANSANT DU 12 février 2017 : (délibération n°2017-003)

Après délibération à l'unanimité, le Président du CCAS

PROPOSE d'organiser un thé dansant le 12/02/2017.

RETIENT CHARLIE SOLO pour l'animation : prix 450 € TTC
La dépense sera mandatée à l'article 6232 du budget 2017

FIXE les tarifs :

- Entrée 10 €
- Boissons : Crémant /bières :1.50 €
Jus de fruits et bouteille d'eau : 1.00 €

3/ Pack rentrée scolaire 2017/2018 : (délibération n°2017-004)

Le Président Guillaume THIEBAUT propose que le CCAS participe financièrement à l'achat de fournitures scolaires, à Bourgogne Papeterie, pour le passage en 6^{ème}, sous réserve que les enfants soient :

- Résident dans la commune de VIREY LE GRAND
- Scolarisés dans le RPI

Cette participation est fixée à 60 € par enfant.
La dépense sera mandatée à l'article 6562 du budget 2017.

Après délibération des membres du CCAS la Participation de 60 € est votée à l'unanimité par les membres du CCAS.

4/ Demandes d'aide : dossiers en cours

5/ E bourgogne : (délibération 2017-001)

Vu la délibération du 23/05/2013,

Considérant la convention conclue en application de l'article R 2 131-3 du Code Général des collectivités territoriales destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes à la Sous-Préfecture,

Considérant l'avenant N° 1, proposé par les services de la Préfecture, qui décide d'apporter une modification par l'ajout de l'article 3.2.4. « Signature des Actes ».

Après en avoir pris connaissance le Conseil Syndical autorise le Président à signer l'avenant N° 1 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes qui sera annexé à la présente délibération.

6/ DELEGATION DE SIGNATURE (délibération 2017-002)

Monsieur le Président informe les membres du CCAS que pendant son absence il autorise Madame LECLAND Sylvie, vice-présidente à signer les mandats et titres à l'exception des marchés.

La présente délibération, adoptée à l'unanimité prend effet le 4 janvier 2017 jusqu'à la fin du mandat.

7/ Questions diverses :

- BONS TAXIS : à remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- KIT NAISSANCE : sur l'année 2016, il y a eu 15 avis de naissances sur la commune.
11 cartes cadeaux ont été distribuées, 4 cartes naissances sont à commander.